Services

Autres services

Demande d’aide pour bien vieillir chez soi
Télécharger le dossier pour faire la demande

Transport à la demande
Un service de transport à la demande a été mis en place sur le territoire de la communauté de communes à laquelle appartient la commune de Beautiran.

Grâce à ce réseau, les personnes isolées pourront désormais se déplacer plus facilement. « TransGironde proximité » permet à toutes les personnes isolées (séniors de plus de 70 ans, personnes à mobilité réduite, femmes enceintes, personnes temporairement invalides…) de se déplacer plus facilement. Pour en bénéficier, il suffit d’envoyer votre demande d’inscription. Dès qu’elle aura été validée, la réservation du trajet s’effectuera ensuite par téléphone 48 h à l’avance.
Pour plus de renseignements :
Contacter la CCM : 05.57.96.01.20 ou sur leur site internet.

Aide juridictionnelle
L’aide juridictionnelle consiste, pour les personnes ayant de faibles revenus, à bénéficier d’une prise en charge par l’Etat des honoraires et frais de justice (honoraires d’avocat, frais d’huissier, d’expertise…).
Tout savoir sur l’aide juridictionnelle et télécharger le dossier.

Liens utiles

CAF

Fond Solidarité Logement

MDPH

Pôle emploi

Restos du Cœur

Le CCAS

L’actualité de ma commune